



ID DE POLITIQUE	BP-HR-07	SUJET	MEMBRE INDIVIDUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCEB DESCRIPTION DE POSTE
SECTION	GOUVERNANCE – RESSOURCES HUMAINES		
ENTRÉE EN VIGUEUR		CYCLE DE RÉVISION	TOUS LES TROIS ANS
DATE DE MODIFICATION	FEBRUARY 2023	PROCHAINE RÉVISION	PRINTEMPS 2026
SOUS LA RESPONSABILITÉ DE	PRÉSIDENT DU CONSEIL DES GOUVERNEURS DU CCEB		
RÉDACTEUR DE DOCUMENT	DIRECTEUR GÉNÉRAL		

À propos du CCEB :

Le Conseil canadien des examens chiropratiques, CCEB, est un organisme national sans but lucratif incorporé au Canada et avec un budget d'à peu près 2 2,5 millions de dollars canadiens. Les membres du CCEB sont les organismes de réglementation provinciaux/territoriaux (registraires) responsables de l'obtention du permis d'exercice des chiropraticiens dans leurs provinces/territoires respectifs. Le CCEB crée et gère les examens écrits à choix multiples et les examens cliniques objectifs structurés (ECOS) qui font partie des exigences de permis d'exercice pour les chiropraticiens au Canada. Ces examens sont offerts plusieurs fois par an dans divers centres à travers le Canada. Des informations supplémentaires sur l'histoire du CCEB sont disponibles à l'adresse suivante : <https://cceb.ca/>.

Rôle:

On fait confiance à un/e Gouverneur/e en tant que membre du Conseil des gouverneurs. Un/e Gouverneur/e est responsable de la gouvernance efficace de l'organisation. Les Gouverneur(e)s démontrent leur engagement à respecter les valeurs du CCEB. Le Conseil des gouverneurs du CCEB compte huit (8) membres, dont six (6) membres chiropraticiens, dûment en règle au Canada depuis un minimum de cinq ans, et deux (2) membres du public.

Conditions:

Le/a Gouverneur/e :

1. S'engage à la raison d'être, au plan stratégique et aux politiques du CCEB et comprend l'importance des obligations fiduciaires des Gouverneurs de l'organisation;

2. Démontre des connaissances, compétences et de l'expérience dans un ou plusieurs domaines :
 - a. Gouvernance des conseils
 - b. Droit et/ou politique
 - c. Soins de santé et/ou réglementation des soins de santé
 - d. Finances
 - e. Examens à enjeux élevés et/ou éducation/formation
3. Possibilité d'assister à 3 à 4 réunions du Conseil des Gouverneurs par an. Parmi ces réunions, 1 à 2 réunions auront lieu en personne et dureront 2 jours, les autres réunions du Conseil et des comités se tenant virtuellement. Des déplacements sont nécessaires.
4. Le/a Gouverneur/e aura des engagements supplémentaires liés aux travail du Conseil, y compris, mais sans s'y limiter :
 - a. Réunions de comité
 - b. Participation aux réunions des parties prenantes
 - c. Participation à des conférences
 - d. Réunions par téléconférence
 - e. Production et présentation des rapports et d'autres informations
5. Le/a Gouverneur/e doit être disponible pour un mandat allant jusqu'à trois ans avec possibilité de renouvellement jusqu'à un maximum de trois mandats (ou neuf ans) sur la base d'une évaluation tous les trois ans.

Compétences :

- Intégrité – vous croyez qu'il faut bien faire, même si personne ne le remarquera; vous êtes fier d'être éthique et de vous responsabiliser et de tenir les autres responsables.
- Communication – vous appréciez une communication claire et concise et vous êtes fier de pouvoir modifier votre ton et votre présentation au public. Vous écoutez activement et vous comprenez la communication et la prise de décision efficaces au sein d'un groupe.
- Leadership – vous êtes leader, coach et mentor. Étant solide et cohérent, vous pouvez motiver les gens et établir des environnements de travail engageants et productifs. Vous fournissez une rétroaction constructive et aidez à orienter les ressources organisationnelles avec prudence.
- Travail en équipe – vous comprenez comment travailler en collaboration et apporter un soutien à l'équipe. Vous croyez que nous réussissons tous si nous nous soutenons les uns les autres, peu importe qui obtient le crédit. Vous avez une grande capacité à créer un consensus.

Informations complémentaires:

Les candidats sous considération pour ce poste peuvent être soumis à l'une des exigences suivantes :

- Exécution de l'Entente de confidentialité du CCEB, du Code de conduite et d'autres déclarations/divulgations requises par le CCEB;
- Preuve de formation/titres de compétence : certificats, diplômes, titres universitaires, etc.;
- Vérification des antécédents criminels;
- Références professionnelles et personnelles; et/ou
- Toute vérification d'information supplémentaire demandée par le CCEB.

Seuls les candidats qui peuvent démontrer qu'ils ne sont pas en conflit d'intérêts seront considérés. De tels conflits incluent, sans s'y limiter, le fait d'être membre du corps professoral d'un collège chiropratique ou président ou cadre supérieur d'un organisme de réglementation chiropratique.